

Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

***UICN, Union internationale pour la
conservation de la nature et de ses
ressources
Gland***

***Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres
sur les comptes consolidés 2014***

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de
UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
Gland

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (« UICN »), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds et réserves, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité de la Direction

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux Normes d'audit internationales. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts de l'UICN ainsi qu'aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Yves Cerutti
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Julien Ménoret
Expert-réviseur

Genève, le 13 mai 2015

Annexe:

- Comptes consolidés (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation des fonds et réserves, tableau de flux de trésorerie et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres en 2014

Table des matières

Bilan consolidé au 31 décembre 2014

Compte consolidé des revenus et dépenses pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014

Compte consolidé des fonds et réserves pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014

Compte consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014

I	Activité	9
II	Résumé des principaux principes comptables et définitions	9
III	Trésorerie	14
IV	Actifs financiers	15
V	Instruments financiers dérivés	15
VI	Cotisations à recevoir et provision	16
VII	Créances envers le personnel	16
VIII	Créances envers des organisations partenaires	17
IX	Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	17
X	Créances provenant des accords-cadres	17
XI	Créances et avances provenant de contrats de projet	17
XII	Avances des organisations hôtes	18
XIII	Immobilisations corporelles	18
XIV	Immobilisations incorporelles	19
XV	Dettes fournisseurs et charges à payer	20
XVI	Provisions	20
XVII	Revenu différé	21
XVIII	Emprunt	22
XIX	Fonds et réserves	22
XX	Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel	23
XXI	Revenu d'accords	23
XXII	Autres revenus de fonctionnement	23
XXIII	Différences de change sur réévaluation de soldes de projets	23
XXIV	Parties liées	23
XXV	Vente de terrain	24
	ANNEXE A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres	25

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers de francs suisses)

	Notes	2014	2013
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie	III	27 823	46 498
Actifs financiers	IV	13 132	0
Cotisations à recevoir	VI	2 656	2 318
Créances envers le personnel	VII	322	258
Créances envers des organisations partenaires	VIII	514	77
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	IX	6 215	3 333
Autres créances		2 878	2 551
Créances provenant de donateurs		2 678	1 287
Sous-total		56 218	56 322
Créances provenant des accords-cadres	X	0	705
Créances provenant de projets	XIV	10 944	9 745
Total actifs à court terme		67 162	66 772
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XIII	33 035	34 485
Immobilisations incorporelles (nettes)	XIV	2 333	3 009
Total actifs immobilisés		35 368	37 494
TOTAL ACTIFS		102 530	104 266
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		1 451	1 250
Dettes fournisseurs et charges à payer	XV	4 982	4 057
Charges sociales à payer		563	411
Avances provenant de projets	XI	38 577	43 297
Revenu différé sans affectation	XVII	100	989
Revenu différé sur immeubles	XVII	670	711
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	106	103
Autres passifs à court terme		272	253
Avances des organisations hôtes	XII	888	1 642
Total passifs à court terme		47 609	52 713
Provisions			
Projets déficitaires	XVI	927	897
Congé du personnel et charges de rapatriement	XVI	1 491	867
Résiliation de contrats de travail	XVI	1 838	1 852
Total provisions		4 256	3 616
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	XVII	20 623	21 217
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	9 704	9 809
Total passifs à long terme		30 327	31 026
Fonds et Réserves			
	XIX		
Fonds de l'UICN		8 621	6 128
Fond de réserve du Secrétariat		3 049	2 618
Écart de conversion		1 195	1 496
Réserve pour réunions statutaires		946	499
Autres réserves		458	225
Réserves des centres de coûts		5 301	5 272
Fonds de rénovation		768	673
		20 338	16 911
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS		102 530	104 266

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiquées

COMPTE CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers de francs suisses)

	Notes	2014 Secrétariat sans re- strictions	Accords de projets	Total	2013 Secrétariat sans re- strictions	Accords de projets	Total
REVENUS OPERATIONNELS							
Cotisations des membres		12 147	0	12 147	12 374	0	12 374
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XX	1 197	0	1 197	1 214	0	1 214
Revenus d'accords		222	75 853	76 075	341	78 793	79 133
Revenus d'accords-cadres	XXI	16 822	0	16 822	16 935	0	16 935
Autres revenus de fonctionnement	XXII	3 941	1 373	5 314	3 519	423	3 942
TOTAL REVENUS OPERATIONNELS		34 329	77 226	111 555	34 383	79 216	113 599
ALLOCATIONS INTERNES							
Revenus provenant d'accords-cadres alloués à des projets		(630)	630	0	(640)	640	0
Allocation de frais entre projets		32 404	(32 607)	(203)	27 890	(27 738)	153
Autres allocations internes		263	(60)	203	110	(263)	(153)
ALLOCATION NETTE		32 037	(32 037)	0	27 360	(27 360)	(0)
DÉPENSES OPERATIONNELLES							
Frais de personnel et de consultants		50 582	22 250	72 832	46 328	21 084	67 413
Voyages et communications		2 959	15 929	18 888	2 217	13 671	15 888
Véhicules & équipements - frais & entretien		2 630	3 135	5 765	2 802	2 823	5 624
Frais de bureau et administratifs généraux		5 146	2 712	7 858	4 799	2 221	7 020
Frais de publications et impression		375	2 094	2 469	373	1 776	2 149
Ateliers et subventions à des partenaires		1 019	5 155	6 174	769	5 050	5 819
Autres dépenses opérationnelles		698	1 153	1 851	710	575	1 285
TOTAL DÉPENSES OPERATIONNELLES		63 409	52 428	115 837	57 998	47 200	105 197
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES OPERATIONS		2 957	(7 239)	(4 282)	3 745	4 655	8 401
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)							
Revenus d'intérêt	XVIII	705	9	714	577	33	609
Frais financiers	XVIII	(791)	(188)	(979)	(722)	(227)	(949)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	111	0	111	1 003	0	1 003
Gains/(pertes) nets de change	XVIII	(313)	27	(286)	134	(92)	42
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXIII	0	1 204	1 204	0	(362)	(362)
Mouvements nets de provisions et passage en perte		(997)	268	(729)	(1 197)	121	(1 076)
TOTAL AUTRE REVENU (DÉPENSES)		(1 285)	1 320	35	(205)	(528)	(733)
Excédent (déficit) net pour l'exercice avant élément extraordinaire		1 672	(5 919)	(4 247)	3 540	4 127	7 668
Gain de la vente du terrain WASAA	XXV	2 701		2 701	0	0	0
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE		4 373	(5 919)	(1 546)	3 540	4 127	7 668

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiquées

COMPTE CONSOLIDE DES FONDS ET RESERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2014
(en milliers de francs suisses)

	Réserves désignées			Réserves sans restrictions				Total
	Réserve réunions statutaires	Autres réserves	Réserves centres de coûts	Fonds de renovation	Écart de conversion	Fonds de l'UICN	Fonds de réserve du Secrétariat	
Solde au 1er janvier 2013	0	0	4 070	496	1 359	6 227	1 082	13 234
Excédent (déficit) net pour l'exercice			2 434			(99)	1 205	3 540
Ajustement écart de conversion					137			137
Affectation Centres de coûts sans restrictions au Fonds de réserve du Secrétariat			(1 232)				1 232	0
Affectation au Fonds de renovation				177			(177)	0
Affectation aux Autres réserves		225					(225)	0
Affectation à la Réserve pour réunions statutaires	499						(499)	0
Solde au 31 décembre 2013	499	225	5 272	673	1 496	6 128	2 618	16 911
Solde au 1er janvier 2014	499	225	5 272	673	1 496	6 128	2 618	16 911
Excédent (déficit) net pour l'exercice			930			2 493	950	4 373
Ajustement écart de conversion					(946)			(946)
Affectation Centres de coûts sans restrictions au Fonds de réserve du Secrétariat			(901)				901	0
Affectation au Fonds de renovation				95			(95)	0
Affectation aux Autres réserves		233					(233)	0
Affectation à la Réserve pour réunions statutaires	447						(447)	0
Reclassement ancien système					645		(645)	0
Solde au 31 décembre 2014	946	458	5 301	768	1 496	8 621	3 049	20 338

COMPTE CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2014

(en milliers de francs suisses)

	Notes	2014	2013
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation		4 373	3 540
Dissolution de / (affectation aux) réserves		(3 237)	(799)
Ajustement écart de conversion	XIX	(946)	137
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		190	2 878
Amortissement d'immobilisations corporelles	XIII	2 310	2 229
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles	XIV	676	656
Augmentation/(diminution) provision projets déficitaires	XVI	30	169
Augmentation/(diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVI	(14)	358
Augmentation/(diminution) congés du personnel et charges de rapatriement	XVI	624	(185)
(Augmentation)/diminution cotisations à recevoir (nette)	VI	(338)	(965)
(Augmentation)/diminution créances envers le personnel	VII	(64)	102
(Augmentation)/diminution créances envers des organisations partenaires	VIII	(437)	1 206
(Augmentation)/diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	XI	(2 882)	(1 350)
(Augmentation)/diminution autres créances		(327)	213
(Augmentation)/diminution créances des donateurs		(1 391)	0
Augmentation/(diminution) cotisations perçues d'avance		201	329
Augmentation/(diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XV	926	28
Augmentation/(diminution) charges sociales à payer		152	(97)
Augmentation/(diminution) passifs à court terme divers		19	(35)
Augmentation/(diminution) avances d'organisations hôtes		(755)	0
(Augmentation)/diminution créances provenant des accords-cadres	X	705	527
(Augmentation)/diminution créances provenant de contrats de projet	XI	(1 199)	3 118
Augmentation/(diminution) avances sur accords de projet	XI	(4 720)	746
(Gain)/Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XIII	(2 588)	686
Augmentation/(diminution) Réserve pour les réunions statutaires	XIX	447	499
Augmentation/(diminution) Autres réserves	XIX	233	225
Augmentation/(diminution) Fonds de réserve pour rénovation	XIX	95	177
Augmentation/(diminution) Fonds de l'UICN	XIX	2 493	(99)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		(5 614)	11 415
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XIII	(1 185)	(2 907)
Mouvement net des actifs financiers	IV	(13 132)	9 326
Achat d'immobilisations incorporelles	XIV	0	(116)
Total flux de trésorerie provenant d'activité d'investissement		(14 317)	6 303
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Augmentation/(diminution) de l'emprunt	XVIII	(102)	(101)
Augmentation/(diminution) du revenu différé à court terme	XVII	(930)	(13)
Augmentation/(diminution) du revenu différé à long terme	XVII	(594)	(1 028)
Produit de la vente du terrain WASAA	XXV	2 882	0
Total flux de trésorerie provenant d'activité de financement		1 256	(1 142)
Flux net de trésorerie pour l'exercice		(18 675)	16 576
Trésorerie en début d'exercice	III	46 498	29 922
Trésorerie en fin d'exercice	III	27 823	46 498

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiquées

I. ACTIVITÉ

L'UICN (Union international pour la conservation de la nature et de ses ressources) a été constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française, et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations applicables avant les modifications apportées depuis le 1er janvier 2013, et en accord avec les dispositions transitoires de la nouvelle législation comptable relative aux comptes consolidés.

2. Base de la consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ces entités sont :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi).
- UICN, Bureau de représentation auprès de l'Union européenne asbl
- Iucn Europees Regionaal Office Stichting (Stichting Iucn-Ero)
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)

3. Migration vers le système Enterprise Resource Planning (ERP)

L'UICN a commencé à mettre en place le système ERP en 2011. Le Siège et le bureau pour la Méditerranée ont été migrés adoptés en 2011. D'autres bureaux ont suivi en 2013 et 2014. A la fin de 2014, tous les bureaux utilisaient le système ERP à l'exception de celui de l'Afrique occidentale et centrale, et du Bureau du droit de l'environnement à Bonn qui utilise l'ancien système SUN.

Pour chaque bureau, quelle que soit la date de mise en route du système, les données ont été migrées à partir du début de l'année. Les anciens soldes ont été transférés au taux de change du 31 décembre de l'année précédente. Les transactions à partir du début de l'année de la mise en route ont été transférées au taux mensuel. Les différences de change provoquées par ce transfert ont été comptabilisées sous la rubrique gains/pertes liés au change du compte des revenus et dépenses de l'année de mise en route.

Avant la mise en route du système ERP, les bureaux tenaient leurs comptes soit en EUR, soit en USD, à l'exception du Siège qui le faisait en CHF. Le choix d'une monnaie fonctionnelle a été réévalué lors de l'adoption de l'ERP et modifié pour tenir compte de l'environnement économique dans lequel les bureaux travaillent et de la monnaie prédominante utilisée pour les paiements. En conséquence la monnaie de fonctionnement a été modifiée pour adopter la monnaie du pays à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR) où la monnaie choisie tient mieux compte de l'environnement économique dans lequel ils opèrent.

4. Monnaies de compte

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'IUCN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chacun des pays dans lesquels l'IUCN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbe (EUR).

Pour les bureaux d'Afrique occidentale et centrale et du Centre du droit de l'environnement à Bonn qui utilisent le système SUN, la monnaie de compte est l'Euro.

5. Monnaies étrangères

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et des dépenses de ce grand livre.
- Lors de la consolidation, toutes les transactions dans les grands livres n'utilisant pas le CHF sont converties en CHF au taux de change courant, excepté pour les bureaux qui utilisent le système SUN dans lequel les transactions sont converties au taux de change mensuel. Le gain ou la perte de change qui en résulte est constaté dans le compte des revenus et dépenses.
- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du grand livre où ils sont actifs. Les soldes de projet exprimés dans d'autres monnaies que le Francs suisse sont réévalués en francs suisses en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Si, du fait de l'application de la politique de réévaluation ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

6. Revenu

Les revenus de l'IUCN sont constitués des cotisations des membres, des contributions en espèces de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisations des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'IUCN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

Contributions en nature aux accords-cadres

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet. Dans le cas des bureaux utilisant le système ERP (28 bureaux), le revenu est constaté soit au moment où une facture est établie et envoyée au donateur, soit à réception des fonds si aucune facture n'a été émise. Dans le cas des bureaux utilisant le système SUN (11 bureaux), le revenu est constaté dans le compte des revenus en comptabilité d'encaissement. En fin d'année, le solde des projets peut être positif ou négatif. Lorsque le revenu est supérieur aux dépenses, le total des soldes sur les accords de projet figure au bilan en tant qu'avance sur projet. Par contre lorsque les dépenses sont supérieures au revenu, le total des balances figure au bilan comme avance de projet.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison de la convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

7. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions sont traitées en comptabilité d'engagement. Dans le cas des bureaux utilisant le système ERP, elles sont traitées en comptabilité d'engagement sauf pour les dépenses des partenaires d'exécution qui sont constatées au moment où un rapport des dépenses est reçu de la part du partenaire. Dans le cas des bureaux utilisant le système SUN les dépenses sont constatées en comptabilité d'encaissement. À la fin d'un projet, les dépenses sont constatées en comptabilité d'engagement, quel que soit le système utilisé.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains/pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers sont constatés dans le compte des revenus et dépenses l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains/pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le franc suisse.

9. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à CHF 1 000 ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte des revenus et des dépenses sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon l'estimation de leur vie utile, sur la base suivante :

Matériel informatique	3 ans
Véhicules	4 ans
Équipement et ameublement de bureau	5 - 7 ans
Rénovations d'immeuble	10 - 20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructures d'immeuble	50 ans

d) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les donations en espèces reçues dans le but d'acheter des immobilisations sont comptabilisées comme revenu différé et constatées dans le compte des revenus et des dépenses comme revenu sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

10. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 5 à 7 ans.

11. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et les dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

quatre ans ou plus	100 %
trois ans	60 %
deux ans	40 %
un an	20 %

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisations de certains États membres est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du membre concerné.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception de fonds additionnels à l'avenir, permettant de couvrir le déficit, est incertaine.

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Congés du personnel et rapatriement

Congés du personnel fait référence aux jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Les congés du personnel sont inscrits comme charge à payer depuis 2014 au Siège et dans les autres pays lorsqu'il y a une obligation légale à le faire. Le personnel n'est pas autorisé à reporter d'une année sur l'autre plus de 10 jours de congés ni aucun jour de congé restant normalement pris en compte dans la période de préavis. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement dans le compte des dépenses.

13. Organisations hôtes

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hôte n'est pas une personne légale dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hôte est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hôte sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et, depuis le 1 janvier 2014, exclus de la consolidation. Les fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hôtes sont enregistrés dans le bilan comme avances aux organisations hôtes.

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. Tous les revenus touchés et toutes les pertes subies par ce fonds au cours de l'exercice sont respectivement ajoutés et déduits de sa valeur. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse.

Fonds de réserve du Secrétariat

Ce fonds forme les autres réserves non soumises à restriction du Secrétariat.

b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Réserves des centres de coût

Les réserves de centre de coûts représentent des excédents de centres de coût individuels, financés par des fonds non soumis à restrictions. Les excédents sur ces centres de coût provenant entièrement des fonds non soumis à restrictions sont intégralement transférés sur le Fonds de réserve du Secrétariat. Les excédents des centres de coût provenant aussi bien des fonds soumis à restriction ou non (ceux se rapportant aux programmes thématiques mondiaux ou régionaux) sont conservés dans les réserves des centres de coût déduit de 10% qui sont transférés au Fonds de réserve du Secrétariat. La différence peut être utilisée lors de futurs exercices par les responsables de centre de coûts, sous réserve de l'autorisation du Directeur général et dans la mesure où leur projet d'utilisation figure dans un budget approuvé par le Conseil de l'UICN.

Fonds de rénovation

Ce fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du siège de l'UICN.

Autres réserves

Les autres réserves sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

15. Comparaison des transactions de l'année antérieure

Les comparatifs de l'année antérieure ont été réorganisés sur le bilan pour les rendre cohérentes avec la présentation de l'année courante.

	2013 Révisé	2013 Publié
Cotisations à recevoir	2 318	4 261
Provisions pour les arriérés de cotisations	-	(1 943)
	2 318	2 318
Autres comptes à recevoir	2 551	3 838
Fonds à recevoir des donateurs	1 287	-
	3 838	3 838
Avances sur les accords de projet	43 297	44 939
Avances des organisations hôtes	1 642	-
	44 939	44 939

III. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

REGION OU BUREAU	2014	2013
Asie	2 680	2 709
Amérique centrale	1 582	821
Afrique orientale et australe	1 676	2 040
Europe	217	1 475
Centre de droit environnemental, Bonn	183	194
Siège	16 424	36 062
Méditerranée	406	415
Océanie	212	101
Amérique du Sud	249	55
Royaume-Uni	125	107
États-Unis	764	220
Afrique de l'Ouest et centrale	3 233	1 819
Asie du Centre-Ouest et Afrique du Nord	73	480
Total	27 823	46 498

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2014	2013
Obligations	8,579	0
Microfinance	3,018	0
Actions	1,535	0
Bons du trésor (Gouvernement du Zimbabwe)	0	0
Total	13,132	0

En janvier 2014, l'UICN a investi dans un portefeuille d'obligations, actions, et d'actifs en microfinance devant être géré par une société d'investissement externe.

Au 31 décembre 2014, une perte non réalisée de CHF 108 sur les opérations de change a été constatée sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année 2014, un gain en capital de CHF 111 a été réalisé sur la vente d'investissements et réinvesti dans le portefeuille.

Le gouvernement du Zimbabwe s'est approprié les comptes bancaires en dollars de l'UICN en 2008. En 2014, des bons du trésor ont été émis au bénéfice de l'UICN à titre de compensation. Ces bons du trésor arrivent à échéance entre 2017 et 2019. Ils sont enregistrés à une juste valeur estimée.

V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Contrats de change à terme, engagements :

	Autres monnaies	USD	CHF	Échéance
Conversion de SEK en USD	15 000	2 060		31.03.2015
Conversion de NOK en USD	10 500	1 589		28.04.2015
Conversion de DKK en USD	5 000	857		31.08.2015
Conversion de DKK en CHF	5 000		810	27.05.2015
Conversion de SEK en CHF	7 500		970	30.09.2015

Les contrats pour la conversion de SEK en USD arrivant à échéance le 31 mars 2015, de DKK en USD arrivant à échéance le 31 août 2015 et de SEK en CHF arrivant à échéance le 30 septembre 2015 sont des contrats de change à terme.

Les contrats pour la conversion de DKK en CHF arrivant à échéance le 27 mai 2015 et de NOK en CHF arrivant à échéance le 28 avril 2015 sont des contrats de change à terme qui, si le cours acheteur comptant est supérieur au cours d'exercice de l'option, oblige l'UICN à vendre le double de l'autre monnaie au cours d'exercice de l'option.

Au 31 décembre 2014, la valeur marchande des contrats de change à terme était de CHF 388 (2013 – CHF 0).

VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2014	2013
Cotisations brutes à recevoir	3 777	4 261
Provision pour arriérés de cotisation	(1 121)	(1 943)
Cotisations nettes à recevoir	2 656	2 318

La provision pour arriérés de cotisation a été calculée en conformité avec la politique décrite à la note II.11.

	2011 et avant	2012	2013	2014	Total
États membres	8	193	714	1 961	2 876
Agences gouvernementales	12	66	140	253	471
ONG internationales	1	5	26	35	67
ONG nationales	7	54	86	144	291
Affiliés	5	13	24	30	72
Arriérés de cotisations, total	33	331	990	2 423	3 777
Provisions pour arriérés de cotisation	(33)	(199)	(396)	(493)	(1 121)
Cotisations nettes à recevoir	(0)	132	594	1 930	2 656

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2014	2013
Solde au 1er janvier	1 943	2 210
Augmentation de la provision	309	1 033
Passage en perte contre la provision	(1 131)	(1 300)
Solde au 31 décembre	1 121	1 943

VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre. Les montants dus au personnel sont minorés des montants dus de la part du personnel.

	2014	2013
Avances nettes pour voyages	265	184
Avances sur traitement et prêts au personnel	57	73
Total	322	258

VIII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2014	2013
Secrétariat de la Convention RAMSAR	514	71
Autres	0	6
Total	514	77

IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2014	2013
Asie et Océanie	687	739
Afrique orientale et australe	790	659
Europe	15	115
Siège	2 712	500
Amérique du Nord	161	0
Amérique du Sud et Centrale	828	951
Asie de l'Ouest	270	0
Afrique de l'Ouest et centrale	752	369
Total	6 215	3 333

X. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2014, aucun paiement n'était attendu, à comparer à la somme de CHF 705 ouverte au 31 décembre 2013.

XI. CRÉANCES ET AVANCES PROVENANT DES ACCORDS DE PROJET

Les créances provenant des accords de projet représentent respectivement le total du solde des projets lorsque les dépenses réalisées dépassent les montants avancés par les donateurs, alors que les avances sur les accords de projet représentent le total des soldes de projets lorsque les avances faites par les donateurs dépassent les dépenses réalisées.

	2014	2013
Créances sur accord de projet	10 944	9 745
Avances sur accord de projet	(38 577)	(43 297)
Solde net en fin d'exercice	(27 633)	(33 552)

XII. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÔTES

Les avances aux organisations hôtes sont des fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées.

	2014	2013
Solde au 1 janvier	1 642	0
Revenu	3 048	0
Dépenses	(4 135)	0
	556	0
Autres fonds détenus	332	1 642
Solde au 31 décembre	888	1 642

XIII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobiliers et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2012	27 178	13 775	1 460	12 090	54 503
Acquisitions	0	0	2 020	887	2 907
Cessions	0	0	0	(2 471)	(2 471)
Solde au 31 décembre 2013	27 178	13 775	3 480	10 506	54 939
Acquisitions	0	0	267	918	1 185
Cessions	0	0	(39)	(475)	(514)
Ajustement de change monnaie fonctionnelle	0	0	(5)	(1 325)	(1 330)
Solde au 31 décembre 2014	27 178	13 775	3 703	9 624	54 280
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2012	(4 583)	(6 086)	(303)	(9 038)	(20 010)
Charges 2013	(541)	(574)	(100)	(1 014)	(2 229)
Cessions	0	0	0	1 786	1 786
Reclassement	(2 254)	2 225	29	0	0
Solde au 31 décembre 2013	(7 378)	(4 435)	(374)	(8 266)	(20 453)
Charges 2014	(544)	(575)	(228)	(963)	(2 310)
Cessions	0	0	0	413	413
Ajustement de change monnaie fonctionnelle	0	0	(26)	1 131	1 105
Solde au 31 décembre 2014	(7 922)	(5 010)	(628)	(7 685)	(21 244)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2013	19 800	9 340	3 105	2 240	34 485
Solde au 31 décembre 2014	19 256	8 765	3 075	1 939	33 035

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile estimée suivant la note II.9.

2. Assurance des immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2014, les immobilisations corporelles au Siège étaient assurées pour CHF 43 701 (2013 - CHF 43 701). L'immeuble WASAA et ses immobilisations corporelles au Kenya étaient assurés pour 30 millions de Shillings kenyans, équivalant à CHF 322 (2013 - CHF 272), qui est la valeur de remplacement estimative.

3. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

4. Immeuble du Siège

L'immeuble du siège est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est libéré sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera répartie sur la durée estimée de vie de l'entretien de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 226 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 787.

XIV. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2014, des dépenses de CHF 4 605 (2013 - CHF 4 605) avaient été encourues dans le développement et la mise en œuvre d'un système à progiciel de gestion intégré (ERP) et les applications sur le portail. Le système ERP est entré en service au Siège en juillet 2011 et a été amorti à partir de cette date.

Mouvement des actifs incorporels

	2014	2013
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	4 605	4 489
Acquisitions	0	116
Solde au 31 décembre	4 605	4 605
Amortissement :		
Solde au 1er janvier	(1 596)	(940)
Charge de l'exercice	(676)	(656)
Solde au 31 décembre	(2 272)	(1 596)
Valeur comptable nette :		
Solde au 31 décembre	2 333	3 009

XV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 4 982 au 31 décembre 2014 (2013 - CHF 4 057), CHF 2 412 (2013 - CHF 1 700) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

XVI. PROVISIONS

1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Variation de la provision pour projet déficitaire

	2014	2013
Solde au 1er janvier	897	728
Augmentation de la provision	549	498
Utilisation de la provision	(519)	(328)
Solde au 31 décembre	927	897
Région	2014	2013
Asie	48	89
Afrique orientale et australe	4	213
Europe	17	61
Siège	636	383
Afrique de l'Ouest et centrale	184	116
Autres bureaux	38	35
TOTAL	927	897

2. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2014	2013
Solde au 1er janvier	1 852	2 037
Augmentation de la provision	999	2 171
Utilisation de la provision	(1 013)	(2 357)
Solde au 31 décembre	1 838	1 852

XVII. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2014	2013
Revenu non-alloué différé	100	989
Loyer américain différé	122	141
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du siège		
Donations en espèces	3 185	3 374
Donations en nature	772	986
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	396	0
	4 353	4 360
Immeuble d'origine du siège	8 633	8 941
Prêt gouvernemental sans intérêt	8 185	8 486
Total	21 393	22 917
Courant		
Revenu accords-cadres différés	100	989
Immeubles :		
Immeuble d'origine	329	308
Extension de l'immeuble	341	403
Total immeubles	670	711
Revenu différé courant total	770	1 700
Non courant		
Loyer américain différé	122	141
Immeuble d'origine	8 700	8 634
Extension de l'immeuble	11 801	12 443
Revenu différé non courant total	20 623	21 217
Revenu différé total	21 393	22 917

Le bureau de l'UICN aux Etats-Unis a conclu un accord de location à long terme et bénéficie de frais de location moins importants au début d'un contrat de dix ans. En 2014 le bail a été prolongé et expirera en 2025. Le bureau connaît chaque année une augmentation de son loyer de 4% qui est supérieur à l'inflation annuelle estimée à 1,75%. L'écart entre les faibles coûts initiaux de la location et l'augmentation plus importante des frais de location est inscrit comme revenu différé pour amortir les coûts sur la période de location jusqu'en 2025.

Les donations reçues pour l'immeuble du siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée de vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XIII 4).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt (CHF 9 810) et la valeur résiduelle de l'argent reçu (CHF 17 995) (voir la note XV). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.

XVIII. EMPRUNT

Emprunt pour l'extension de l'immeuble du siège

	2014	2013
Courant	106	103
Non courant	9 704	9 809
Total	9 810	9 912

Le gouvernement suisse est convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 millions pour financer le projet d'extension de l'immeuble du siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010.

La juste valeur du prêt est estimée à CHF 9 810. La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 3 %, lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans à la prise d'effet du prêt. La différence de CHF 8 185 entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XVII).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 3 % est estimée à CHF 540 (2013 – CHF 552). Cette valeur a été enregistrée dans le compte consolidé des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous Frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XIX. FONDS ET RÉSERVES

1. Réserves non soumises à restriction

a) Écarts de conversion et gains/pertes de change

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restrictions pour l'exercice se monte à CHF 313 (2013 - gain de CHF 134).

Lors de la consolidation, et à la conversion en francs suisses des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains/pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2014 s'est traduit par une perte de CHF 946 (2013 - gain de CHF 137).

2. Réserves allouées

a) Réserve pour les réunions statutaires

La somme de CHF 447 (2013 – CHF 499) a été allouée du Fonds de réserve du Secrétariat vers la Réserve pour les réunions statutaires pour couvrir les coûts à venir du congrès de 2016 (CHF 197) et les Forums régionaux de la nature (CHF 250).

b) Autres réserves

La somme de CHF 233 (2013 – CHF 225) a été allouée du Fonds de réserve du Secrétariat vers les autres réserves pour couvrir les coûts de l'Evaluation externe devant être réalisée en 2015 (CHF 75) et d'un congrès de la Commission mondiale du droit de l'environnement devant avoir lieu en 2016 (CHF 158).

c) Réserves des centres de coûts

La somme de CHF 901 (2013 – CHF 1 232) a été allouée des réserves des centres de coûts au Fonds de réserve du Secrétariat conformément à la politique comptable 14b).

d) Fonds de rénovation

CHF 95 (2013 - CHF 177) ont été affectés du Fonds de réserve du Secrétariat au Fonds de rénovation afin de couvrir les futurs frais de rénovation de l'immeuble du Siège.

XX. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 197 (2013 – CHF 1 214) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entrée en vigueur au 1er janvier 1987.

XXI. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A dresse la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des affectations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 244 (2013 – nuls)

XXII. AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

D'autres revenus de fonctionnement de CHF 3 941 (2013 – CHF 3 519) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès de Ramsar de CHF 515 (2013 – CHF 515), des recettes de location de CHF 855 (2013 – CHF 733) et la constatation du revenu différé de donations de CHF 711 (2013 – CHF 711) pour l'immeuble original du siège et son extension. Le solde du revenu de fonctionnement se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre du pays concerné. À la fin de l'exercice, les soldes des projets non exprimés en Francs suisses sont individuellement actualisés en Francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au bilan des projets au bilan (avances sur les accords de projets et comptes à recevoir d'accords de projet) et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

XXIV. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les membres et de coordonner la participation des membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services RH et informatiques.

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni et une entreprise commune entre WWF International et l'UICN. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC en Equateur, au Cameroun et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 443 aux Commissions (2013 – CHF 1 211). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions.

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 7 179 (2013 – CHF 5 753) et effectué des paiements pour CHF 6 025 (2013 – CHF 5 600) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 6 443 (2013 – CHF 4 811). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 515 (2013 – CHF 515) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus de fonctionnement.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 275 à TRAFFIC International (2013 – CHF 275).

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources-US le montant de USD 1 047 (2013 – USD 504).

XXV. VENTE D'UN TERRAIN

En 2014 le WASA Trust Fund, Nairobi, a vendu 2,78 hectares de terrain pour KES 268 840 (CHF 2 882). Le terrain vendu avait été, à l'origine, acheté pour la somme de KES 3 642 (CHF 39). La vente a permis un gain sur la vente de KES 251 939 (CHF 2 701) si l'on tient compte des frais s'élevant à KES 13 259 (CHF 142).

ANNEXE A - FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

	2014	2014	2013	2013
Montants en milliers de francs suisses	Dépenses du Secrétariat	Affectation de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat	Affectation de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale	4 443	1 095	4 780	948
Région Afrique orientale et australe	3 434	842	3 670	791
Région Asie	7 802	1 137	7 353	1 000
Méso-Amérique et Caraïbes	3 022	541	2 138	493
Amérique du Sud et Brésil	1 215	477	1 019	499
Bureau de représentation auprès de l'Union européenne	765	-	686	200
Programme Europe	499	215	298	-
Région Asie de l'Ouest	934	342	711	322
Centre de coopération méditerranéen	1 260	-	1 112	-
Océanie	1 751	439	1 700	334
Bureau de Washington D.C.	968	-	844	200
Sous-total – composantes sous-régionales	26 093	5 088	24 311	4 787
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	507	534	528	514
Programme sur les espèces	3 348	816	3 002	633
Initiative relative aux espèces invasives	143	53	148	50
Programme sur les aires protégées	1 370	585	1 091	521
Programme sur le Patrimoine mondial	717	282	793	228
Traffic International	519	275	453	275
Sous-total – group Conservation de la biodiversité	6 604	2 545	6 015	2 221
Bureau du Directeur, groupe Solutions basées sur la nature	523	482	423	442
Programme d'adaptation basée sur les écosystèmes	1 487	280	1 299	246
Programme sur les forêts et changements climatiques	2 158	419	1 480	334
Programme marin et polaire	1 831	487	1 657	384
Conseiller en politique sociale	348	346	338	300
Conseiller en questions de genre	565	166	289	160
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	1 102	383	1 133	311
Programme sur les entreprises et la biodiversité	1 495	446	1 286	373
Programme sur les économies	426	285	277	204
Sous-total – group Solutions basées sur la nature	9 935	3 294	8 182	2 754
Bureau du Directeur, groupe Politiques, Programmes et Renforcement des capacités	406	438	372	398
Unité Planification, Suivi et Évaluation	466	574	419	395
Unité Sciences et Connaissances	716	763	811	796
Unité Politique globale	628	643	517	543
Droit de l'environnement	1 406	602	1 320	568
Unité de coordination du FME	558	572	482	400
Sous-total – groupe Politiques de programmes	4 180	3 592	3 921	3 100
Commission de l'éducation et de la communication	229	232	213	207
Commission de la gestion des écosystèmes	226	232	160	167
Commission du droit de l'environnement	92	244	73	224
Commission mondiale des aires protégées	264	242	182	205
Commission de la survie des espèces	314	261	260	241
Commission des politiques environnementales, économiques et sociales	195	232	184	167
Sous-total – Commissions	1 320	1 443	1 072	1 211
Bureau du Directeur, Groupe pour le Renforcement de l'Union	806	-	694	-

Gouvernance	619	-	579	-
Sous-total – groupe Renforcement de l'Union	1 425	-	1 273	-
Bureau du Directeur général	1 421	161	1 267	404
Conseiller juridique	469	-	446	-
Unité Surveillance	245	-	246	249
Communications mondiales	809	158	517	514
Groupe Finances	2 089	-	2 025	-
Groupe Gestion des ressources humaines	1 283	-	1 097	-
Unité Partenariats stratégiques	709	-	567	480
Groupe Services généraux	3 068	-	3 142	-
Systèmes d'information	3 371	-	3 320	507
Sous-total – Unités de services	13 464	319	12 627	2 154
TOTAL GÉNÉRAL	63 021	16 281	57 402	16 227
Dépenses non opérationnelles	388		595	
Dépenses de fonctionnement selon le compte des revenus et dépenses	63 409		57 997	

	2 014	2 013
Affectation totale indiquée ci-dessus	16 281	16 227
Gains de change réalisés sur contributions en espèces	2	- 8
Financement d'accord-cadre alloué à des projets (contribution Norad)	630	641
Excédent/(perte) transférés en fin d'année à la réserve désignée	- 91	75
Total affecté sous les accords-cadres	16 822	16 935

ANNEXE A - FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

	2014	2013
Donateurs selon les accords-cadres conjoints	TOTAL	TOTAL
Agence danoise de développement international (DANIDA), Danemark	3 131	3 276
Agence de l'environnement, Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis	1 000	1 000
Agence française de développement (AFD), Ministère des Affaires étrangères (MAEDI), Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), France	946	705
Fondation MAVVA pour la protection de la nature (MAVA), Suisse	1 000	1 000
Ministère de l'environnement, République de Corée	600	600
Ministère des Affaires étrangères, Finlande	850	857
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD), Norvège	3 028	3 167
Agence suédoise de développement international (SIDA), Suède	4 067	4 130
Direction du développement et de la coopération suisse (DDC), Suisse	2 200	2 200
Total affecté sous les accords-cadres	16 822	16 935